

# PROJET ETABLISSEMENT EAJE « Els Barrufets » à Argelès-sur-Mer

SERVICE PETITE ENFANCE

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE  
ILLIBERIS

*Période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026*

## Table des matières

I.	Projet d'accueil .....	4
1.	Les prestations d'accueil proposées .....	4
2.	Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap .....	7
3.	Les compétences professionnelles mobilisées .....	8
a.	L'équipe et les intervenants .....	8
b.	Le travail d'équipe .....	8
c.	L'analyse des pratiques professionnelles et la formation .....	9
d.	L'accueil des stagiaires et des apprentis .....	9
II.	Projet éducatif.....	10
1.	L'accueil .....	10
a.	Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation .....	10
b.	L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace .....	11
2.	Le soin .....	12
a.	L'alimentation .....	12
b.	Le sommeil .....	13
c.	L'hygiène et les soins corporels .....	13
3.	Le développement, le bien-être et l'éveil .....	14
a.	Le jeu et activités .....	14
b.	L'approche artistique et culturelle.....	14
c.	L'égalité fille-garçon .....	15
III.	Le projet social et le développement durable.....	15
1.	Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs.....	15
2.	Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et les actions de soutien à la parentalité .....	17
3.	Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle .....	18
4.	Les partenaires.....	18
5.	La démarche en faveur du développement durable .....	19
IV.	Le projet d'évaluation de la qualité d'accueil .....	19

1. La relation au jeune enfant.....	19
2. La relation aux parents.....	21
3. La qualité organisationnelle.....	21
ANNEXE.....	23



## Introduction

Conformément à la réglementation, le service petite enfance a élaboré un projet d'établissement mettant en œuvre la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Ainsi, il a pour objectif d'exprimer les valeurs portées par le service et cela, dans le respect de la Charte.

Ce document, après validation auprès Conseil communautaire de notre collectivité, est transmis à nos partenaires, aux parents, aux stagiaires accueillis mais aussi à l'ensemble des professionnels du service ainsi que ceux effectuant des remplacements temporaires.

### I. Projet d'accueil

#### 1. Les prestations d'accueil proposées

Le service petite enfance est un service de la communauté de communes Albères- Côte Vermeille-Illibéris (CC ACVI). Il est organisé autour de neuf structures, 7 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et 2 Micro-Crèche (MC), ainsi qu'un Relais Petite Enfance (RPE). Réparties sur l'ensemble du territoire communautaire, ces structures proposent 232 places d'accueil et sont financées par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) selon le mode de Prestation de Service Unique (PSU)

##### ❖ Service Petite Enfance – CC ACVI

04-68-81-85-68

3, impasse Charlemagne - 66 700 ARGELES-SUR-MER

##### ❖ EAJE « Els Barrufets »

Agrément de 47 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

[eajeargeles@cc-acvi.com](mailto:eajeargeles@cc-acvi.com) / 04-68-81-85-68

Rue Camille Trencat - 66 700 ARGELES-SUR-MER

- ❖ EAJE « Pomme Cannelle »  
Agrément de 20 berceaux  
Accueil du lundi au jeudi de 7h30 à 18h30 / le vendredi de 7h30 à 18h  
[eaiepages@cc-acvi.com](mailto:eaiepages@cc-acvi.com) / 04-68-21-87-10  
Rue du Boulodrome - 66 670 BAGES
  
- ❖ EAJE « Les P'tits Baigneurs »  
Agrément de 25 berceaux  
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h  
[eaiebanyuls@cc-acvi.com](mailto:eaiebanyuls@cc-acvi.com) / 04-68-88-38-25  
Rue Jules Ferry – HLM Michel Gineste - 66 650 BANYULS-SUR-MER
  
- ❖ EAJE « El Ratoli »  
Agrément de 50 berceaux  
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15  
[eaieelne@cc-acvi.com](mailto:eaieelne@cc-acvi.com) / 04-68-68-07-92  
Pas de la Baneta - 66 200 ELNE
  
- ❖ MC « Els Esquirols »  
Agrément de 10 berceaux  
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30  
[eaiepalau@cc-acvi.com](mailto:eaiepalau@cc-acvi.com) / 04-68-98-24-63  
Chemin du Château Villeclare - 66 190 PALAU-DEL-VIDRE
  
- ❖ EAJE « Les P'tits Mousses »  
Agrément de 25 berceaux  
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 18h  
[eaieportvendres@cc-acvi.com](mailto:eaieportvendres@cc-acvi.com) / 04-68-82-45-22  
60, bd du 8 mai 1945 - 66 660 PORT-VENDRES
  
- ❖ EAJE « Els Resquills »  
Agrément de 25 berceaux  
Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30  
[eaieastandre@cc-acvi.com](mailto:eaieastandre@cc-acvi.com) / 04-68-89-00-33  
Avenue Maréchal Joffre - 66 690 SAINT ANDRE

❖ EAJE « Les Pitoutis »

Agrément de 20 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

[eajeasorede@cc-acvi.com](mailto:eajeasorede@cc-acvi.com) / 04-68-89-35-18

Rue des Fabriques - 66 690 SOREDE

❖ MC « Très Pams »

Agrément de 10 berceaux

Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

[eajevillelongue@cc-acvi.com](mailto:eajevillelongue@cc-acvi.com) / 04-68-56-12-97

Carrer les Escoles - 66 740 VILLELONGUE-DEL-MONTS

❖ RPE

Trois permanences sur le territoire

- ARGELES SUR MER : Lundi (12h-12h30) – Mercredi (9h-12h30 / 13h-17h) – Jeudi (15h-19h30) – Vendredi (12h-14h / 14h30-16h)
- ELNE : – Mercredi (13h30 -17h) – Vendredi (12h-13h30)
- BAGES : Lundi (15h-18h)

[rpe@cc-acvi.com](mailto:rpe@cc-acvi.com) / 04-68-55-58-90

Allées Ferdinand Buisson - 66 700 ARGELES SUR MER

Ecole Joseph Néo – 66 200 ELNE

Point Jeunes – Rue Danton – 66 670 BAGES

Bien qu'elles soient similaires les périodes de fermeture des structures sont établies chaque année selon les modalités suivantes :

- Deux semaines pendant les vacances scolaires de Noël ;
- Trois semaines au mois d'août sauf l'EAJE d'ARGELES-SUR-MER ;
- Deux jours pour journées pédagogiques des professionnels ;
- Les jours fériés nationaux ;
- Certains ponts après validation de l'autorité territoriale.

Un calendrier annuel des fermetures des EAJE et MC est transmis aux parents en début d'année (de septembre à août) et affiché dans les structures.

L'ensemble des structures accueillent les enfants de 10 semaines à 4 ans selon trois types d'accueil :

- ❖ L'accueil régulier afin de répondre aux besoins connus à l'avance et récurrents (ex. 2h par semaine avec régularité sur une demi-journée spécifique)

- ❖ L'accueil occasionnel qui concerne des besoins connus à l'avance, ponctuels et non récurrents (ou des besoins pouvant être satisfaits compte tenu de places ponctuellement vacantes),
- ❖ L'accueil d'urgence pour faire face à des besoins ne pouvant être anticipés, et ayant un caractère exceptionnel ou d'urgence (parents en difficulté, hospitalisation, reprise d'un travail ou d'une formation etc.)

## 2. Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

*« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. ». Principe 1 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

Le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 Code de la Santé publique : "Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale."

Le service accueille les enfants en situation de handicap ou porteurs de maladie chronique. Les équipes concourent à l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Chaque situation sera évaluée individuellement, en équipe pluridisciplinaire en présence des parents. Ainsi, tout enfant selon ses besoins pourrait nécessiter de modalités d'accueil pour garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant et/ou du groupe d'enfants dans lequel il évolue. Ces modalités d'accueil ne sont pas figées et sont complémentaires au contrat d'accueil. Après signature de chacune des parties, le document formalisant les modalités pourra être réajusté au regard : de l'évolution des besoins particuliers de l'enfant, de la présence d'un accompagnant complémentaire à l'équipe.

En vue de généraliser l'accueil des enfants en situation de handicap en conformité avec la loi du 11 Février 2005 « égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et d'être garant du respect de leur droit d'accès aux EAJE, la CC ACVI a officialisé son partenariat avec le Pôle Ressources Hand'avant 66 (PRH66). Ainsi, dans le cas où l'enfant bénéficie d'un suivi complémentaire et/ou d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.), l'envoi d'une copie peut permettre, selon la situation, au Pôle Ressources Hand'avant 66 d'envisager une offre complémentaire au regard des attentes des

responsables légaux. De nouvelles préconisations peuvent également être élaborées entre PRH66 et l'équipe de la structure voire d'autres professionnelles intervenant auprès de l'enfant.

Enfin, le Référent de Santé et d'Accueil Inclusif (RSAI) du service reste un interlocuteur privilégié pour garantir la continuité éducative, prévoir des temps dédiés avec les équipes des structures en fonction des situations et garantir avec le responsable de l'EAJE la mise en œuvre d'un protocole d'accompagnement adapté aux besoins de l'enfant.

### 3. Les compétences professionnelles mobilisées

#### a. L'équipe et les intervenants

Une équipe pluridisciplinaire est présente dans chaque établissement, majoritairement composée d'Éducateurs de Jeunes Enfants (EJE), Infirmières, Infirmières Puéricultrices, Auxiliaires de puériculture, Agents de cuisine, Agents titulaire du CAP AEPE et des Agents techniques.

Chaque agent a sa propre fiche de poste décrivant ses missions et ses activités au sein des structures.

Enfin, il est important de préciser qu'une psychologue et une infirmière inclusive interviennent auprès des équipes.

#### b. Le travail d'équipe

*« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. ». Principe 9 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

Chaque équipe se réunit, afin d'évoquer le projet pédagogique. La fréquence de ses réunions est définie en fonction des besoins des équipes.

D'autres réunions sont organisées au sein du service, nous pouvons citer :

- Les réunions de direction : une fois par semaine ;
- Les réunions éducatives : une fois par trimestre ;
- Les réunions techniques (cuisine et entretien) : environ deux fois dans l'année.

c. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. ». Principe 10 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Conformément à l'article R2324-37 du Code de la santé publique, le gestionnaire organise des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les professionnels chargés de l'encadrement des enfants. Et ce, à hauteur de 6 heures minimum, par an et par professionnel en dehors de la présence des enfants. Ces groupes, d'une capacité maximale de 15 professionnels, sont animés par des intervenants extérieurs spécifiquement formés, sans lien hiérarchique avec l'équipe. Ces séances ont pour objectif de permettre des échanges professionnels autour de situations ayant posé problème ou suscité des interrogations, afin d'identifier les ressources nécessaires pour mieux les appréhender.

Afin d'offrir un accompagnement de qualité aux enfants et à leurs familles, les professionnels suivent des formations afin de se tenir informé sur les nouvelles recommandations et améliorer ainsi, leurs pratiques professionnelles. Chaque agent peut faire une demande de formation individuelle en fonction de ses besoins (développement de l'enfant, droit de l'enfant, communication non violente etc.), notamment par le biais du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) mais aussi par des organismes extérieurs. Des formations collectives sont également organisées au sein du service, il s'agit de journées pédagogiques, généralement au nombre de deux par an, dont le thème et le contenu sont définis en équipes.

Enfin, chaque membre du service petite enfance, en fonction de sa fiche de poste, participe aux formations prévues par la réglementation notamment celles relatives à la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) et aux bonnes pratiques d'hygiène en cuisine.

d. L'accueil des stagiaires et des apprentis

L'ensemble des établissements, en fonction de leur capacité, accueille des stagiaires. Afin de les accompagner au mieux, un livret d'accueil, commun au service petite enfance, leur est transmis en début de stage.

La définition des horaires et l'organisation du stage se font sous la responsabilité du directeur de l'établissement. Il est également important de préciser qu'en aucun cas, les stagiaires ne sont comptés dans l'effectif du personnel. De plus, les stagiaires sont soumis aux mêmes vaccinations que le personnel des établissements.

## II. Projet éducatif

### 1. L'accueil

#### a. Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

Accueillir, c'est instaurer un climat de confiance entre le parent, l'enfant et l'équipe. Pour assurer un accompagnement de qualité, l'individualité de l'enfant est prise en compte en le respectant comme un être unique avec sa sensibilité et son propre rythme.

Les parents rencontrent la Directrice lors d'un premier entretien qui doit se faire sur un temps dédié pour répondre aux questions, aux inquiétudes s'il y en a, faire visiter les locaux, visualiser et rencontrer l'équipe afin de les rassurer.

La familiarisation de l'enfant est individualisée et progressive en accord avec le ou les parents. Les parents sont les figures d'attachement dites primaires. Le relais est passé aux professionnels, figures d'attachement dites secondaires, pour accompagner l'enfant dans son développement. L'attachement est un besoin qui permet à l'enfant d'être en confiance. Selon la théorie de l'attachement, la création d'un lien affectif stable et fiable et donc sécurisant est indispensable à la sécurité affective de l'enfant. Sylviane GIAMPINO psychologue, avance que la « capacité pour l'enfant à se sentir bien se fonde sur la présence de ses parents ». Le travail du professionnel repose sur la création de ce lien d'attachement pour ensuite accompagner l'enfant peu à peu à « être » et à « faire » seul, sous son regard attentif et bienveillant.

Elle est prévue comme suit : présence du parent avec l'enfant sur le secteur 1heure sur 4 jours afin que la « référente » puisse créer un lien avec l'enfant, recueillir des informations sur les habitudes de vie. Pour le parent et l'enfant, c'est un temps qui permet de faire connaissance de l'espace, des autres enfants, des professionnels etc. Le cinquième jour, l'enfant reste sans le parent une demi-journée sur un temps de repas ou sieste.

Dans le secteur des bébés, afin de renforcer un climat de confiance entre l'enfant et la professionnelle, il sera proposé au parent de faire le premier change, de proposer un repas et le premier coucher de l'enfant à la crèche sur ce temps.

La période de familiarisation sera adaptée aux besoins de l'enfant : un temps plus long peut être prévu si le temps défini est insuffisant pour l'enfant.

## b. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

### L'accueil au quotidien

Le parent qui accompagne l'enfant dans son secteur est accueilli par un professionnel : c'est un temps d'échange et de transition entre le domicile et la crèche qui est essentiel afin de créer une continuité. Rien n'est anodin pour un enfant : tout événement comme un déménagement qui se prépare, un parent qui s'absente... tout compte pour l'accompagner au plus juste.

Pour le secteur des bébés, le parent qui le souhaite est invité à rentrer et à déposer lui-même son enfant. Le soir, le professionnel est présent pour accompagner ce moment de retrouvailles avec le parent et pour l'informer de la journée de leur enfant dans la structure.

Nous souhaitons apporter une approche individuelle et adaptée en respectant le contexte familial de chaque enfant dans le respect des différences culturelles et sociales. L'équipe accompagne l'enfant dans son quotidien dans un environnement sécurisé pour lui permettre de s'exprimer et d'acquérir de l'autonomie tout au long de son développement. Les besoins fondamentaux communs à tous les enfants tel que les besoins physiologiques, moteurs, affectifs, cognitifs sont pris en compte en créant des repères dans l'espace, le temps.

Le rythme naturel de chaque enfant est pris en compte (temps de repos, repas etc.). La crèche est composée de trois secteurs. Nous sommes vigilantes au nombre d'enfants présents dans un même espace pour qu'ils se sentent au mieux, en sécurité, pour limiter le bruit, le stress et les conflits. Différents espaces sont disponibles : salle de peinture, bibliothèque, salle sensorielle, espace moteur etc.

### La pédagogie

#### *« Le processus d'autonomisation du jeune enfant »*

L'autonomie permet à un enfant de devenir de plus en plus indépendant au quotidien et de pouvoir prendre ses propres décisions.

Le besoin d'autonomie évolue pendant toute l'enfance et l'adolescence. Devenir autonome, c'est acquérir peu à peu une forme de contrôle sur soi-même et sur sa vie.

Nous avons choisi d'axer notre projet pédagogique sur l'autonomie des enfants que nous accueillons.

L'autonomie de l'enfant doit être favorisée à travers tous les moments du quotidien.

L'aménagement de l'espace, le matériel et les activités proposées sont adaptés aux besoins d'autonomie. Les postures et les pratiques professionnelles doivent permettre à l'enfant d'expérimenter par lui-même en toute sécurité affective et physique.

Accompagner sans faire à la place, observer, encourager dans la bienveillance : un juste équilibre qui favorise chez l'enfant la sérénité, l'autonomie, la confiance en soi ainsi que la joie d'apprendre, la conscience de soi et de l'autre.

## L'aménagement de l'espace

L'aménagement de l'espace a un impact sur le comportement des enfants pour favoriser l'autonomie et sa libre expression. Il permet de donner du sens à son environnement. Celui-ci est évolutif en cours d'année pour s'adapter à ses besoins.

Il comprend :

- Un espace d'accueil parent enfant,
- Des espaces de regroupement,
- Des coins jeux : symboliques (cuisine, garage, poupées, déguisement etc.), moteur, détente (livres, tapis, coussins etc.)
- Un espace activités et manipulations.

A travers ces espaces, la motricité libre est favorisée afin de permettre à l'enfant d'explorer, de développer ses capacités motrices et d'expérimenter en prenant confiance en lui. Un enfant ne sera pas mis dans une posture qu'il n'aura pas acquis de lui-même.

## 2. Le soin

### a. L'alimentation

L'ensemble des repas sont fournis par un prestataire externe qui livre quotidiennement les repas commandés en tenant compte des textures, spécificités alimentaires etc.

Deux espaces existent au sein de la structure : un espace repas pour les bébés (chaises hautes, petite table à manger) et un espace commun pour les plus grands où les repas sont servis à table. L'entrée, le plat et le dessert sont servis simultanément afin que l'enfant puisse choisir dans quel ordre il souhaite manger. Les professionnels vont inciter les enfants à devenir autonome ; ils sont à leur disposition pour les aider en fonction de leurs capacités.

Pour les mamans qui allaitent, elles ont la possibilité de le faire au sein du secteur. Une procédure existe pour les mamans qui tirent leur lait. Pour le lait en poudre, il est fourni par les parents. Concernant la diversification, les parents sont toujours les premiers à effectuer les apprentissages. Ainsi les aliments sont introduits pour la 1er fois au domicile.

Pour les bébés, leurs rythmes sont respectés. Pour les plus grands, plusieurs services sont proposés.

## b. Le sommeil

Dormir est un besoin vital qui favorise la récupération physique et psychique. Chaque enfant a des besoins et des rythmes de repos différents. Le sommeil et les habitudes de chacun sont respectés. Les enfants sont accompagnés à l'endormissement et la durée de sommeil est respectée. Des petits rituels sont mis en place quotidiennement pour amener les enfants à un endormissement en douceur. L'environnement est adapté. Chaque enfant retrouve quotidiennement le même lit à la même place pour le sécuriser. La présence d'un objet transitionnel (doudou...) est la bienvenue pour permettre à l'enfant de se rassurer et d'être apaisé. Un à deux professionnelles restent dans le dortoir pour assurer une sécurité physique et affective auprès d'eux. Pour les enfants qui ont de la difficulté à s'endormir dans la salle de sieste, les professionnelles proposent des solutions alternatives comme dormir dans la poussette. Les réveils se font de manière échelonnée afin de respecter le sommeil de chacun.

## c. L'hygiène et les soins corporels

Les soins font partis intégrante d'une journée en crèche, seuls les soins nécessaires sont réalisés de manière bienveillante.

- Le lavage des mains : au cours de la journée ce moment se reproduit lors de différents temps et certains sont ritualisés (avant le repas, après repas).
- Le change : c'est un moment intime où le professionnel prend en charge l'enfant de manière individuelle. L'adulte verbalise ses actions lors de moments de soins. Il capte l'attention de l'enfant afin de le soutenir dans le développement de sa conscience active et corporelle. Au fur et à mesure de ses acquisitions, il deviendra acteur de son soin sous le regard attentif de l'adulte. Les crèmes de changes sont utilisées : elles sont fournies par les parents.
- L'acquisition de la propreté : c'est bien d'une acquisition dont il s'agit et non d'un apprentissage. C'est la raison pour laquelle c'est l'enfant qui décide et nous fait savoir quand il est prêt. C'est une démarche volontaire qui nécessite une maturité physiologique, affective et cognitive suffisante. Lorsque le développement du système nerveux le permet, l'enfant peut contrôler les muscles sphinctériens pour contenir et expulser.
- Les professionnels sont vigilants aux différents signes qui montrent que l'enfant est prêt à ne plus mettre de couche. Une bonne communication entre professionnelles est essentielle pour échanger les informations et répondre au plus près aux besoins de chaque enfant mais également pour soutenir la parentalité.
- Mouchage : le professionnel accompagne l'enfant dans l'apprentissage du mouchage. Les soins spécifiques tels que l'administration du sérum physiologique peuvent être effectués (lavage de nez ou DRP : désobstruction rhino-pharyngé).

### 3. Le développement, le bien-être et l'éveil

*« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités ». Principe 2 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

#### a. Le jeu et activités

Les activités : Salle sensorielle, Ateliers Individuels de Manipulation, Jeux extérieurs, Atelier pâtisserie, Jeux symboliques etc.

Tout est activité/jeu pour l'enfant. Il y prend plaisir en découvrant et apprenant sans cesse ce qui participe à son éveil sensoriel global. Il a une soif innée et constante d'explorer. Il a besoin de jeux dit « libres » avec du matériel mis à disposition (sous le regard bienveillant et attentif d'un adulte) autant que d'activités dites « dirigées » tel que peinture, pâte à modeler etc. L'adulte l'accompagne dans ses découvertes, sans entraver sa spontanéité et son imagination. Le matériel proposé est réfléchi et adapté à ses besoins : toucher, manipuler, encastrer, vider, remplir, taper, grimper.

Des petits groupes sont créés sur différentes activités sur des courtes durées. L'enfant est libre de circuler dans les ateliers proposés en respectant le nombre du groupe. Des activités communes avec les autres secteurs sont possibles

#### b. L'approche artistique et culturelle

Elle vise à rendre l'art accessible aux enfants de manière ludique. Elle se fait au quotidien : par la musique, le chant, la lecture des livres, par le biais d'activités artistiques etc. par les professionnels de la crèche mais également par des intervenants extérieurs. Cela permet à l'enfant de s'exprimer, favoriser sa curiosité, à développer son imaginaire ainsi que sa capacité d'écoute et de créativité. Il va découvrir.

L'éveil culturel occupe une place importante dans le développement global du jeune enfant. Il contribue à son ouverture au monde, à l'imaginaire. Curieux dès son plus jeune âge, il est sensible aux sons, aux couleurs, aux formes, aux rythmes, aux émotions.

Proposer des expériences culturelles adaptées à son âge représente un objectif que nous développons à la crèche à travers : la musique, les histoires, les marionnettes, les spectacles, les arts plastiques, les rencontres avec les intervenants extérieurs avec qui nous travaillons en partenariat (médiathèque, association lire et faire Lire etc.), participer au festival « chercheur d'art ». Tout ceci contribue à nourrir la curiosité et soutenir la construction de leur personnalité.

Les expériences artistiques à la crèche permettent d'exprimer des émotions, de ressentir du plaisir à vivre, à faire, à partager et contribuer à renforcer l'estime de soi. Les professionnelles proposent, accompagnent, mettent des mots pour lui permettre ainsi que sa famille de vivre pleinement ses

expériences. Elles sont vécues au quotidien, au rythme des saisons, lors des sorties nature (où les objets sont ramassés et utilisés pour créer).

### c. L'égalité fille-garçon

La vie des enfants à la crèche représente un lieu d'accueil privilégié pour poser les valeurs égalitaires entre les garçons et les filles. Les professionnelles de la crèche ont un rôle bienveillant pour offrir à chaque enfant les mêmes possibilités d'exploration, d'expression, de développement. Notre projet vise à reconnaître chaque enfant dans ce qu'il est. Nous proposons les mêmes jeux, les mêmes activités. Nous encourageons les filles et les garçons à explorer toutes les formes de jeux : moteurs, symboliques, manipulation etc.

Nous valorisons la coopération entre eux, l'empathie, la curiosité.

Les livres, les affichages, les chansons veillent à la diversité des modèles (courage, sensibilité...). Nous réfléchissons en équipe pour éviter les expressions toutes faites tel que « c'est pour les filles » « c'est pour les garçons ».

Nous valorisons l'égalité, le respect des différences, la confiance en soi, le sentiment d'avoir sa place dans le groupe. Ce thème est abordé et partagé lors des réunions avec les parents.

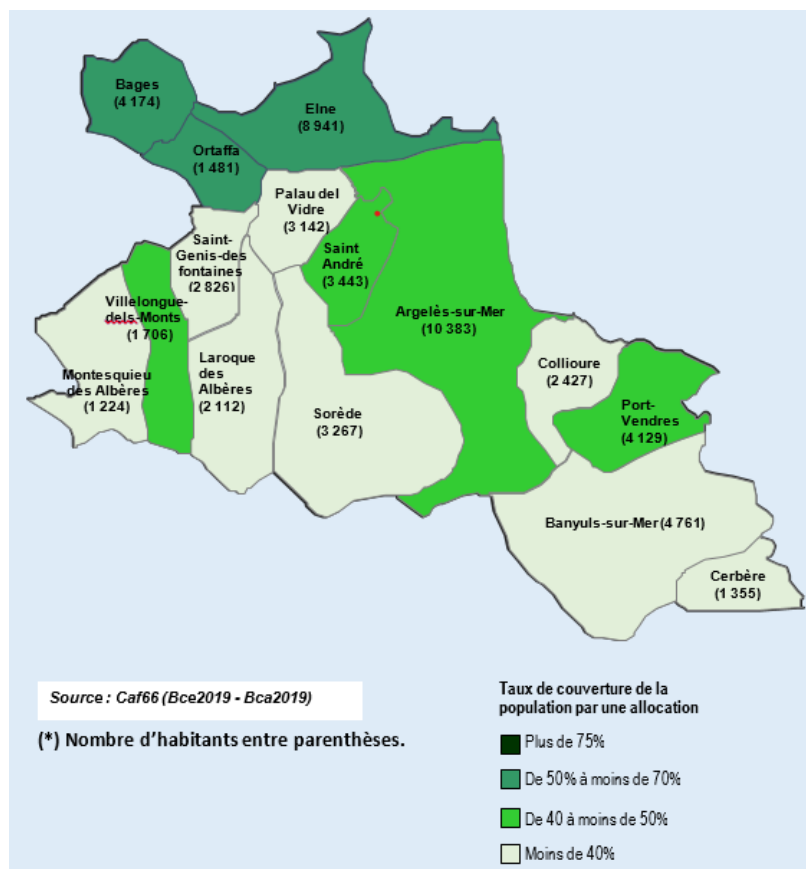
Nous organisons tous les ans la journée des droits de l'enfant : affichages, ateliers, intervention d'association.

## III. Le projet social et le développement durable

### 1. Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

Le service petite enfance est un service de la communauté de communes Albères- Côte Vermeille- Illibéris (CC ACVI). Elle est le deuxième plus important Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) du département derrière la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole. Elle regroupe 15 communes et 55 283 habitants. Son territoire est étendu et diversifié avec des réalités contrastées :

- Des communes littorales très touristiques présentant une diminution régulière de leur population ; Le coût du foncier ne favorise pas l'installation des familles avec enfants.
- Deux villes « Pôles » Argeles et Elne avec une forte attractivité et un contexte socioéconomique très différent (un quartier politique de la ville sur Elne, une augmentation régulière de la population de retraités sur Argeles + 18 % entre 2013 et 2018) ;
- Un bassin de plus petites communes avec un dynamisme démographique constant soutenu par des projets d'urbanisme.



Le nombre de familles avec enfants évolue peu à l'échelle de la CC ACVI (4% tout comme au niveau des P.O). La part des familles monoparentales a augmenté sur la période 2013-2018 (+ 9 %) pour se rapprocher de la moyenne départementale (29 % pour la CC ACVI, 32 % pour le département). Les communes d'Argeles et Elne présentent une forte hausse de ces indicateurs de vulnérabilité avec respectivement, 40 % et 42 % des familles avec enfants ayant des bas revenus et 33 % et 31 % en situation de monoparentalité (chiffres 2019).

Les indicateurs de vulnérabilité (bénéficiaires RSA, prime d'activité, monoparentalité) sont équivalents aux données départementales. Le nombre d'allocataires bénéficiaires du RSA majoré est légèrement inférieur à la moyenne départementale et celui de la prime d'activité de 3 points supérieurs, ce qui peut s'expliquer par le caractère saisonnier ou agricole de tout un pan de l'activité économique.

**Année de référence : 2019**

Données du territoire	CC ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS	Pyrénées-Orientales	France métropolitaine
<b>Nombre d'allocataires</b>	10 973	110 302	13 222 226
<b>Nombre de familles allocataires</b>	5 067	49 246	6 602 543
<b>Personnes couvertes</b>	23 888	237 750	31 814 973
<b>Population totale</b>	55 371	474 452	64 639 133
<b>Taux de couverture CAF</b>	43%	50%	49%

Source : Caf66 (Bca2019 – Bce2019)

**Année de référence : 2019**

Structures des allocataires	CC ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS		Pyrénées-Orientales		France métropolitaine	
	Nombre	% Evolution 2014-2019	Nombre	% Evolution 2014-2019	Nombre	% Evolution 2014-2019
<b>Familles monoparentales</b>	2 029	13%	20 912	10%	1 956 207	9%
<b>Couples avec enfant(s)</b>	3 038	-4%	28 334	0%	4 646 336	-3%
<b>Familles allocataires</b>	<b>5 067</b>	<b>2%</b>	<b>49 246</b>	<b>4%</b>	<b>6 602 543</b>	<b>0%</b>
<b>Couples sans enfant(s)</b>	610	39%	6 104	27%	662 867	20%
<b>Allocataires seuls</b>	5 276	57%	54 791	43%	5 931 187	42%
<b>Familles sans enfants</b>	5 886	55%	60 895	41%	6 594 054	39%
<b>TOTAL</b>	<b>10 953</b>	<b>10%</b>	<b>110 141</b>	<b>8%</b>	<b>13 196 597</b>	<b>8%</b>

Source : Caf66 (Bca2019)

2. Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et les actions de soutien à la parentalité

La place laissée aux parents au sein des structures petite enfance est essentielle pour les professionnels, elle fait partie intégrante de l'accompagnement à la parentalité.

Tout au long de l'année des temps de partage et de convivialité sont organisés dans les structures au travers des ateliers parents-enfants, des réunions d'information et de prévention avec des professionnels spécifiques (orthophonistes, RSAI, psychomotricien etc.). Le soutien à la parentalité est inhérent de l'accompagnement des enfants, il commence dès l'inscription dans la structure et se poursuit tout au long de l'accueil de l'enfant.

Les parents sont régulièrement invités à participer aux sorties organisées par les structures, ces temps de partage en dehors des établissements sont propices aux échanges, ils permettent également aux parents de découvrir des lieux où ils pourront retourner ultérieurement.

Les responsables de structure communiquent avec les parents grâce à des affichages, des transmissions, le site internet de la CC ACVI ou encore les e-mails.

### 3. Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille ». Principe 1 de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

Le service petite enfance accueille, régulièrement ou occasionnellement, tous les enfants dont les parents en font la demande. L'inclusion et la mixité sociale sont deux principes fondamentaux pour le service qui accueille chaque famille individuellement leur permettant ainsi de concilier vie professionnelle, familiale et personnelle.

### 4. Les partenaires

Le service petite enfance développe et entretient des partenariats avec des institutions mais aussi avec des acteurs locaux. Parmi eux, nous pouvons citer : la Protection Maternelle Infantile (PMI), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), le Pôle Ressource Handicap (PRH), le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), les professionnels libéraux (kinésithérapeutes, orthophoniste, psychomotricien etc.), l'association Lire et faire lire etc.

Au quotidien, le service petite enfance travaille en lien étroit avec l'ensemble des services de la collectivité. Ce partenariat se concrétise à travers divers projets passerelles, notamment avec les accueils de loisirs mais aussi avec les médiathèques à l'occasion des « bébés lecteurs ». Les infrastructures de la CC ACVI, accessibles aux tout-petits, comme la piscine, sont également utilisées pour favoriser l'éveil et le développement des enfants.

## 5. La démarche en faveur du développement durable

Pour réduire l'impact environnemental et améliorer durablement la qualité de vie des enfants, des parents, les professionnels intègrent à leur projet pédagogique cette dimension environnementale en développant des actions concrètes chaque jour auprès des enfants.

## IV. Le projet d'évaluation de la qualité d'accueil

L'accueil est un élément fondamental du projet d'établissement, car il constitue le premier lien entre la structure, l'enfant et sa famille. La qualité de l'accueil influence directement le sentiment de sécurité, de confiance et de bien-être du jeune enfant.

Ainsi, le projet d'évaluation de la qualité de l'accueil s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles, visant à identifier les axes d'amélioration afin de garantir un accueil individualisé, bienveillant et respectueux des besoins des enfants et de leurs familles. Ce projet d'évaluation est décliné selon les trois axes du Référentiel National pour l'Accueil du Jeune Enfant : la relation au jeune enfant, la relation aux parents et la qualité organisationnelle.

### 1. La relation au jeune enfant

La relation au jeune enfant repose sur une prise en compte attentive de ses besoins, de son rythme et de son individualité. Les pratiques professionnelles visent à garantir un cadre sécurisant et bienveillant, favorisant son bien-être, son développement et son autonomie.

La relation au jeune enfant			
Objectifs	Ce qui est fait dans la structure	Indicateurs observables	Axes d'améliorations
<b>Respect de l'identité de chaque enfant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ecoute empathique et bienveillante envers l'enfant et son parent lors de la période de familiarisation</li> <li>-Communiquer individuellement avec chaque enfant</li> <li>-Etre attentive au besoin de chaque enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Période de familiarisation identique pour chaque enfant et modulable si le besoin est nécessaire</li> <li>-Accueil individualisé</li> <li>- Bonne connaissance des enfant, des parents avec leur singularité</li> <li>- Le bien-être de l'enfant dans la structure</li> </ul>	Avoir la possibilité de faire les transmissions parents dans un environnement plus adapté : coin calme sans la présence d'autres adultes
<b>Sommeil</b>	Chaque enfant a des besoins et des rythmes de repos différents. Le sommeil et les habitudes de chacun sont respectés. Les enfants sont accompagnés à l'endormissement et la durée de sommeil est respectée. Des petits rituels sont mis en place quotidiennement pour amener les enfants à un endormissement en douceur. L'environnement est adapté. Chaque enfant retrouve quotidiennement le même lit à la même place pour le sécuriser. Un à deux professionnels restent dans le dortoir pour assurer une sécurité physique et affective auprès des enfants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les temps de repos sont respectés quotidiennement.</li> <li>- Chaque enfant a ses repères dans les dortoirs.</li> <li>- Les professionnelles sont dans l'observation du besoin de l'enfant</li> </ul>	Améliorer les nuisances sonores extérieures au sein de la crèche
<b>Objet transitionnel</b>	L'enfant en dispose librement. Le professionnel peut lui proposer de le poser sur différents temps dans la journée (repas, activités...). Des rangements sont prévus à cet effet. Lorsque l'enfant est rassuré et occupé, il va de lui-même le laisser. C'est un objet qui transite entre le domicile et la crèche	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les rangements sont utilisés par les professionnels et par les enfants dans chaque secteur.</li> <li>-Les enfants deviennent autonomes dans leurs utilisations</li> </ul>	Accentuer auprès des parents la nécessité de l'objet transitionnel entre domicile-crèche au moment de l'adaptation
<b>L'alimentation</b>	Le repas évolue en devenant un temps de socialisation dans le groupe. Le matériel est adapté. Il est proposé à l'enfant de manger seul au fur et à mesure. Le mobilier évolue en fonction de l'âge des enfants et de leur stade de développement (chaise haute, table basse). Un enfant est installé à table lorsqu'il peut avoir une stabilité des pieds au sol ou sur un cale pied.		
	Pour les plus grands qui prennent leur repas dans le réfectoire des missions leur sont confiées quotidiennement: les enfants peuvent se servir les couverts dans une barquette qu'ils se font passer, se servir seul l'accompagnement, l'eau..., mettre les bavoirs après le repas dans la corbeille dédiée. Un miroir est installé à leur hauteur afin qu'ils se débarbouillent le visage en toute autonomie.		
<b>Le langage</b>	Tout au long de l'année, les professionnels vont favoriser le développement du langage	Evolution du langage, les interactions verbales entre eux, avec les parents, avec les professionnels	Pouvoir proposer des ateliers avec orthophoniste enfants-parents-professionnels
	En proposant un espace propice à ce moment. Il peut se faire au moment du regroupement par exemple en évitant la tétine sur ce temps pour une meilleure articulation (libération de la langue).		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En reformulant ce que l'enfant dit, poser des questions sur ce qu'il fait tout au long de la journée.</li> <li>• Utilisation du langage signé associé à la parole avec de l'affichage pour les parents</li> </ul>	Appropriation des gestes par les enfants, les parents	Bénéficier de formation régulière parents- professionnels

## 2. La relation aux parents

La relation aux parents repose sur une communication régulière, une écoute attentive et des échanges fondée sur la confiance et le respect mutuel. Elle vise à soutenir la parentalité et à assurer une continuité des pratiques entre la famille et la structure et à permettre aux parents de pouvoir concilier vie professionnelle, personnelle et familiale.

La relation aux parents			
Objectifs	Ce qui est fait dans la structure	Indicateurs observables	Axes d'améliorations
<b>Place des parents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Des ateliers partagés au sein de la crèche et à l'extérieur sont proposés durant l'année sur les grandes thématiques définies en réunion d'équipe</li> <li>-Des ateliers parent-enfant sont proposés (Yoga) au sein de la crèche</li> <li>-Temps de transmission individualisé avec les parents avec écoute, partage</li> <li>-Affichage des activités quotidiennes pour meilleure communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Parents volontaires et grande participation lors des événements</li> <li>Transmissions quotidiennes</li> <li>-Lien de confiance entre les équipes et les parents</li> <li>-Parents qui se confient</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Proposer d'avantage d'activités avec leur présence</li> </ul>
<b>Accompagnement à la parentalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Affichage d'ateliers parent-enfant proposés par des associations</li> <li>-Transmission aux parents, répondre à leurs questions</li> <li>Les rassurer lorsqu'il y a des inquiétudes</li> <li>-Proposer la psychologue, rencontrer l'infirmière inclusive si besoin</li> <li>-Proposer des échanges formels et informels au bureau de la directrice</li> <li>-Des réunions de rentrée sont proposées par secteur</li> <li>-Participation d'une association pour échanger sur l'utilisation des écrans avec les parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Participation des parents</li> <li>-Communication établie entre parents et professionnels</li> <li>Respect mutuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Proposer de façon plus régulière des ateliers avec des thématiques en fonction des besoins</li> </ul>

## 3. La qualité organisationnelle

La qualité organisationnelle repose sur une organisation structurée et cohérente de la structure, garantissant la continuité de l'accueil, la sécurité des enfants et la qualité des pratiques professionnelles. Elle vise à assurer un fonctionnement conforme aux exigences réglementaires et aux besoins des enfants et de leurs familles

La qualité organisationnelle			
Objectifs	Ce qui est fait dans la structure	Indicateurs observables	Axes d'améliorations
<b>Prévenir la maltraitance familiale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Des ateliers partagés au sein de la crèche et à l'extérieur sont proposés durant l'année sur les grandes thématiques définies en réunion d'équipe</li> <li>-Des ateliers parent-enfant sont proposés (Yoga) au sein de la crèche</li> <li>-Temps de transmission individualisé avec les parents avec écoute, partage</li> <li>-Affichage des activités quotidiennes pour meilleure communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Parents volontaires et grande participation lors des événements</li> <li>-Transmissions quotidiennes</li> <li>-Lien de confiance entre les équipes et les parents</li> <li>Parents qui se confient</li> </ul>	<p>Poursuivre une sensibilisation annuellement auprès des parents par ateliers, interventions d'associations</p>
<b>Prévenir la maltraitance institutionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affichage d'ateliers parent-enfant proposés par des associations</li> <li>- Transmission aux parents, répondre à leurs questions</li> <li>- Les rassurer lorsqu'il y a des inquiétudes</li> <li>- Proposer la psychologue, rencontrer l'infirmière inclusive si besoin</li> <li>- Proposer des échanges formels et informels au bureau de la directrice</li> <li>- Des réunions de rentrée sont proposées par secteur</li> <li>- Participation d'une association pour échanger sur l'utilisation des écrans avec les parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Participation des parents</li> <li>Communication établie entre parents et professionnels</li> <li>Respect mutuel</li> </ul>	<p>Initier une formation en interne ou information sur la prévention de maltraitance institutionnelle</p>
<b>Qualité de l'emploi et conditions de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le service de santé au travail peut être contacté par le professionnel à tout moment</li> <li>- La prévention des risques au travail est pris en compte</li> <li>-Des formations dans le cadre de la prévention sont proposés tel que PAMAL (prévention des accidents et Maladies de l'Appareil locomoteur) ainsi que des aménagements (ex achats de tabourets adaptés)</li> <li>-Des réunions régulières permettent d'aborder les conditions de travail et apporter des pistes d'amélioration</li> <li>Etre à l'écoute de l'équipe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Des demandes de consultations à la santé au travail ont été demandés</li> <li>Formation d'agents</li> <li>-Proposition lors de réunion de réaménagements, de réorganisation</li> </ul>	<p>-Former plus de professionnels à la prévention des risques professionnels tel que les troubles musculo squelettiques, le portage des bébés</p>
<b>Qualité environnementale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Tri sélectif mis en place</li> <li>-Economie papier à usage unique pour le lavage des mains remplacé par des lingettes tissu lavables</li> <li>-Convention signée avec association "le maillon solidaire" qui récupère les repas non consommés</li> <li>- Sensibilisation à la consommation d'eau sur la période estivale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Consommation de papier à usage unique a diminué (économie)</li> <li>-Contribution à la diminution des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Aboutir à supprimer l'usage des surchaussures à usage unique et les remplacer par des lavables</li> <li>-Utiliser plus fréquemment des produits du quotidien à recycler style bouteille de lait... à proposer aux enfants pour des ateliers, des jeux...</li> </ul>



**ANNEXE**



## Charte nationale d'accueil du jeune enfant

### 10 grands principes pour grandir en toute confiance

**1** Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

**2** **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

**3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

**4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

**5** Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

**6** **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

**7** **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

**8** J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

**9** Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

**10** **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.